



Avenant au contrat de travail

Par **delgym**, le **27/09/2014** à **14:50**

Bonjour,
je souhaite passer à temps partiel dès le 1 octobre,

j'en ai informé mon employeur il y a 6 mois, il m'a dit oui oralement.
cela fait plusieurs fois que je lui demande un avenant et toujours rien.

J'attends toujours mon avenant que dois je faire?

Par **P.M.**, le **27/09/2014** à **18:15**

Bonjour,
Une réponse vous avait déjà été apportée dans [ce sujet...](#)

Par **delgym**, le **28/09/2014** à **09:21**

quelqu'un peut m'expliquer c'est un peu trop flou, juridique ppour moi.

merci

Par **P.M.**, le **28/09/2014** à **12:04**

Bonjour,
C'est ça qui vous paraît trop compliqué :
[citation]Vous pourriez demander à l'employeur de vous notifier sa décision par écrit en vous référant aux dispositions du Code du Travail précitées...[/citation]
Il aurait fallu demander des explications il y a plus d'un mois sans attendre le dernier moment...

Par **delgym**, le **28/09/2014** à **12:21**

merci mais je me suis déplacée 2 fois à l'inspection du travail; ils m'ont dit d'attendre..., j'ai eu un avocat qui lui aussi me dit t'attendre le retour de mon employeur.
je recherche sur des forum et tout le monde me dit qu'il me faut une réponse écrite, alors depuis aout j'insiste auprès de mon employeur mais rien ni fait,
Ne me dite pas que j'attend le dernier moment, j'ai relancer par écrit, oralement mon employeur...

Par **P.M.**, le **28/09/2014** à **13:48**

Si vous voulez un retour de l'employeur, comme je ne pense pas qu'il s'est pas absenté, il faudrait commencer de lui demander par lettre recommandée avec AR et pas seulement oralement ou par lettre simple...

Par **delgym**, le **28/09/2014** à **16:50**

je lui ai envoyé il y a 6 mois une lette en recommandée avec AR

Par **P.M.**, le **28/09/2014** à **17:30**

Pour faire la demande mais pas pour spécifier que vous attendez une réponse par écrit suivant les dispositions du Code du Travail..
Autrement, si vous pensez que la situation n'a pas d'issue, autant ne pas envisager que l'on ne peut pas en trouver une pour vous dire ce que vous devriez faire...

Par **delgym**, le **28/09/2014** à **17:34**

merci avec ça je suis bien avancée

Par **P.M.**, le **28/09/2014** à **18:07**

Vous n'êtes effectivement pas plus avancé si vous ne suivez pas les conseils que l'on vous a donné il y a plus d'un mois en demandant à l'employeur de vous répondre par écrit en vous référant au dispositions du Code du Travail...